

CHAMPIONNAT DE VAUCLUSE JEUNES

Documents de référence : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

Article 1 : Conditions de Participation

Le Championnat de Vaucluse Jeunes est réservé aux licenciés traditionnels de la FFTT. Les séniors et vétérans ne peuvent pas participer à cette compétition. Les classements pris en compte sont ceux de la phase en cours.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Article 2 : Conditions Matérielles

Les balles plastique homologuées ITTF seront fournies par les équipes recevant les rencontres.

Article 3 : Déroulement de la compétition

La compétition se déroulera sur une à trois journées, en fonction du nombre d'équipes engagées.

Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'équipes engagées, le déroulement de la compétition sera le suivant :

- Poule unique avec rencontre aller/retour
- Poule unique avec rencontres simples

Les parties se déroulent au meilleur des 5 manches.

Article 4 : Tableaux

Cinq tableaux sont organisés :

- Tableau Juniors
- Tableau Cadets
- Tableau Minimes
- Tableau Benjamins
- Tableau Poussins

Des tableaux pourront être annulés ou regroupés en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Le nombre d'équipe pourra être limité en fonction des contraintes d'organisation.

Tous les joueurs peuvent être surclassés, à la limite des poussins qui ne peuvent pas jouer dans le tableau Juniors.

Article 5 : Formule de compétition et composition des équipes

Les équipes seront composées de deux ou trois joueurs. Le troisième joueur ne peut participer qu'au double.

Les rencontres ont lieu en trois parties selon la formule suivante : AX - BY - double.

Il est possible pour deux associations du département de constituer une équipe commune. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs et ne peut être composée que de deux joueurs.

La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté deux parties. Toutefois, si les équipes le souhaitent, elles peuvent disputer la dernière partie.

Article 6 : Participation des féminines

Les féminines peuvent participer au Championnat de Vaucluse Jeunes, sans aucune limite.

Article 7 : Finalité

Cette compétition décerne le titre de « Champion de Vaucluse par Equipes » dans chaque catégorie.

Article 8 : Arbitrage

L'arbitrage partagé est obligatoire.

Article 9 : Autres dispositions

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement
- les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve

Article 10 : Réclamations

Toute réclamation devra être adressée au président de la Commission Sportive Départementale par courrier recommandé sous 72H.

Article 11 : Sanctions sportives

En cas de non-respect du règlement, les sanctions sportives et financières seront attribuées par la Commission Sportive Départementale.

Article 12 :

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

Responsables de l'épreuve

nicolas.ruault@cd84-tennis-de-table.fr